

**CONVENTION DE STAGE CANOE KAYAK SAISON 2019**

**STAGE CANOE KAYAK OUVERT A TOUS CLUB DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23 AOUT 2019**

Entre

**BRUCHE SPORT PASSION MOLSCHEIM** (désigné BSPM dans le texte) représenté par son président Alain ROLLING, d'une part,

Et ..... (désigné bénéficiaire dans le texte) représenté par ..... d'autre part

**Article 1 : Inscription, présentation et déroulement du stage**

Lieu : **MOLSCHEIM DE 9H30 A 16H30 17 route de Dachstein**

Prix : **120 € REPAS DE MIDI INCLUS**

Règlement : chèque de 120 € à l'inscription au stage,

Date limite d'inscription : 7 jours avant le début du stage

**Article 2**

L'engagement de BSPM devient effectif - dans la limite des places disponibles - à la réception de ce document dûment signé par un représentant légal du bénéficiaire et le versement de 120€.

Pour toute résiliation signifiée à BSPM moins de 2 semaines avant le début du stage l'acompte reste acquis. De plus, si la résiliation est signifiée à BSPM moins de 1 semaine avant le début du stage le solde devra être intégralement payé à BSPM. Aucun remboursement ne sera dû en cas de renoncement d'un bénéficiaire ou de son exclusion pour une des causes énoncées à l'article 5.

Le bénéficiaire ne pourra en aucun cas céder ses droits à un tiers sans l'autorisation expresse écrite de BSPM.

**Article 3**

Il est de la responsabilité du représentant légal de vérifier l'aptitude médicale à la pratique d'activités sportives et la capacité à nager 25 m départ plongé du bénéficiaire (présentation obligatoire d'un certificat médical).

**Article 4**

BSPM s'engage à assurer l'encadrement par un titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré de canoë kayak et disciplines associées, d'un bpjeps activité pour tous, un moniteur fédéral de canoë kayak et, si possible, deux stagiaires en formation initiateur.

**Article 5**

L'encadrement de BSPM se réserve la possibilité d'exclure tout bénéficiaire dont le comportement nuirait gravement au fonctionnement du groupe ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

Le bénéficiaire sera considéré responsable de tout dommage volontaire au matériel mis à disposition par BSPM. Les réparations éventuelles seront effectuées par BSPM aux frais du bénéficiaire ou de son représentant légal.

Le bénéficiaire inscrit au stage sera considéré responsable de tout acte délictueux commis par lui-même.

BSPM ne pourra être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir aux bénéficiaires, soit de leurs faits, soit du fait de tiers, à l'exception de ceux dont l'origine relèverait d'un défaut du matériel mis à leur disposition.

Les bénéficiaires ne pourront exercer aucun recours contre BSPM en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont ils pourraient être victimes pendant la prestation de la présente convention et devront faire leur affaire de toutes assurances à ce sujet.

**Article 6**

BSPM se réserve le droit d'annuler tout ou partie de sa prestation pour raisons de sécurité telles que crue, vent violent, pollution de l'eau, indisponibilité de l'encadrement ou nombre insuffisant de participants.

BSPM se réserve le droit de mettre fin à toute prestation dont le fonctionnement ne serait pas en conformité avec les objectifs et les orientations de la présente convention.

BSPM se réserve d'écourter des séances en cas de fatigue de participants.

Le soussigné, ..... représentant légal de ..... reconnaît avoir pris connaissance de la convention ci-dessus qu'il s'oblige à observer et à faire observer.

Date.....Signature.....

Pour Bruche Sport Passion Molsheim : Alain ROLLING Date.....Signature.....

A retourner signé à BSP Molsheim en même temps que le bulletin d'inscription.

**ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITE A 12 PARTICIPANTS – CLOTURE DES INSCRIPTIONS SANS PREAVIS**

**CONTENU GENERAL STAGE CANOE KAYAK 2019**

PERFECTIONNEMENT DES DIFFERENTES DISCIPLINES DE CANOE KAYAK

**Contenu pédagogique :**

Initiation et perfectionnement (slalom descente)  
Passage des pagaies couleur

**Contenu éducatif**

- Vie en de groupe
- Respect de l'autre.
- Entraide.
- Sensibilisation au respect de la nature
  1. Le cycle de l'eau.
  2. La rivière est vivante.
  3. La chaîne alimentaire.
  4. La pêche.
  5. Les arbres des cours d'eaux.
  6. La faune et la flore
  7. Plantes invasives et envahissantes de nos régions

**BSP MOLSHEIM - BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DU  
LUNDI 19 AOUT AU VENDREDI 23 AOUT 2019**

A RETOURNER IMPERATIVEMENT PAR COURRIER AU PLUS TARD 7 JOURS AVANT LE DEBUT DU STAGE

à l'adresse suivante **BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE**

**NOM** ..... **Prénom** ..... **né le** ..... **SEXE**.....

**Adresse** ..... **Code postal** ..... **ville** .....

**Téléphone**..... **Courriel** .....@ .....

Ci-joint un **chèque d'acompte de 120 €** à l'ordre de **BSP Molsheim** et **1 exemplaire** de la convention datée et signée

**Date et signature (d'un représentant légal pour un mineur)**

A.....LE..... SIGNATURE  
.....

ADRESSE POSTALE : BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24 RUE DE LA CHAPELLE 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE



**BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM**

24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

Tél. et fax : 03 88 50 12 50 - portable : 06 75 90 96 65

Courriel : [bspmolsheim@wanadoo.fr](mailto:bspmolsheim@wanadoo.fr) Site Internet : <http://bspmolsheim.com>

Registre des associations : Tribunal d'Instance de Molsheim vol xx n° 17 du 19 janvier 1979.

Association affiliée à la fédération Française de Canoë Kayak -- Label club ffck\*\*\* -- Ecole française de canoë kayak.

Agrément Jeunesse et Sport n° 67 S 288 du 15 décembre 1989.

Etablissement d'activité physique et sportive Dossier N° ET000513 code établissement N°06701ET0010.

Banque : CCM région Molsheim IBAN n° FR76 1027 8014 0000 0110 1144 017 BIC CMCIFR2A

Identifiant SIRET 484 073 986 00016 Identifiant SIREN 484 073 986 Code APE 926c